MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 761 **23 juillet 2004**

SOMMAIRE

A.L. S.A., ADIG-Investment Luxemburg, Luxemburg . . . 36495
Agence Immobilière Hélène Grober, S.à r.l., Eischen . . . 36519
Albrecht Holding S.A., Luxembourg . . . 36514
Alzett'Immo, S.à r.l., Belvaux . . . 36520
Arcalia International, Sicav, Luxembourg . . . 36499
Arcalia International, Sicav, Luxembourg . . . 36499
Avia Jet S.A., Luxembourg . . . 36522
B.C.I.O. S.A., Business Consulting Investment Office S.A. . . . 36493
Balzers (Luxembourg), S.à r.l., Niedercorn . . . 36516
Barguzin Participation S.A., Luxembourg . . . 36504
Barguzin Participation S.A., Luxembourg . . . 36504
BJ Services International, S.à r.l., Luxembourg . . . 36495
BJ Services International, S.à r.l., Luxembourg . . . 36495
Callisto Holding S.A., Luxembourg . . . 36493
Callisto Holding S.A., Luxembourg . . . 36493
Carraro International S.A., Luxembourg . . . 36488
Carraro International S.A., Luxembourg . . . 36488
Casa Flora, S.à r.l., Mertert-Wasserbillig . . . 36515
Cashjewellery International S.A., Luxembourg . . . 36491
Cashjewellery International S.A., Luxembourg . . . 36491
Denda Group S.A.H., Luxembourg . . . 36490
Denda Group S.A.H., Luxembourg . . . 36490
Denda Group S.A.H., Luxembourg . . . 36490
Diafin International S.A., Luxembourg . . . 36489
Diafin International S.A., Luxembourg . . . 36489
Diafin International S.A., Luxembourg . . . 36489
Dicam S.A., Luxembourg . . . 36482
Dinvest, Sicav, Luxembourg . . . 36498
Dinvest, Sicav, Luxembourg . . . 36498
DL Holding S.A. . . . 36490
Dorint Holding S.A., Luxembourg . . . 36499
Due C. Lux S.A., Luxembourg . . . 36500
Due C. Lux S.A., Luxembourg . . . 36500
Eurcolux S.A., Luxembourg . . . 36494
Eurcolux S.A., Luxembourg . . . 36494
Euro Real Estate Properties 3, S.à r.l., Luxembourg . . . 36484
Euromach Holding S.A., Oberanven . . . 36496
European Commercial Finance, S.à r.l., Luxembourg . . . 36492
European Commercial Finance, S.à r.l., Luxembourg . . . 36492
European Commercial Finance, S.à r.l., Luxembourg . . . 36492
European Technology Investment (ETI) S.A., Luxembourg . . . 36510
Fides (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . 36528
Fiducorp, S.à r.l., Luxembourg . . . 36482
Finlog S.A., Luxembourg . . . 36498
Finstra S.A., Wiltz . . . 36516
Fleming (FCP) Aktien Strategie Welt Management Company, S.à r.l., Senningerberg . . . 36514
Harmony Concept, S.à r.l., Luxembourg . . . 36489
HKL (Tavy), S.à r.l., Luxembourg . . . 36516
Inter Re S.A., Senningerberg . . . 36510
Investitalia Holding S.A., Luxembourg . . . 36527
J.F.B. Investissements S.A., Luxembourg . . . 36497
J.F.B. Investissements S.A., Luxembourg . . . 36497
KB Lux Fix Invest, Sicav, Luxembourg . . . 36497
KB Lux Fix Invest, Sicav, Luxembourg . . . 36497
Kind S.A., Luxembourg . . . 36502
Kind S.A., Luxembourg . . . 36502
Kneip Management S.A., Luxembourg . . . 36491
Kneip Management S.A., Luxembourg . . . 36491
KoSa Investments (Lux), S.à r.l., Luxembourg . . . 36511
Lloyds TSB International Liquidity, Sicav, Luxembourg . . . 36502
Lyslin S.A., Luxembourg . . . 36514
M.M.Warburg-LuxInvest S.A., Luxembourg . . . 36511
MAZ Participations, S.à r.l., Luxembourg . . . 36505
(Le) Mas S.A., Rombach . . . 36488
(Le) Mas S.A., Rombach . . . 36488
MC Fund Advisory S.A., Luxembourg . . . 36522
MEIF Luxembourg Feeder, S.à r.l., Luxembourg . . . 36525
MEIF Luxembourg Feeder, S.à r.l., Luxembourg . . . 36527
Medi-Sys S.A., Luxembourg . . . 36517
Mediabridge, S.à r.l., Luxembourg . . . 36487

Multipoints Investments S.A., Luxembourg 36503
Multipoints Investments S.A., Luxembourg 36503
Naarderpoort, S.à r.l., Luxembourg 36527
Noma Luxembourg S.A., Luxembourg. 36485
Noma Luxembourg S.A., Luxembourg. 36487
Paflux S.A., Luxembourg 36504
PK Airfinance, S.à r.l., Senningerberg 36514
Preisch Marketing and Services, S.à r.l., Luxembourg 36494
Preisch Marketing and Services, S.à r.l., Luxembourg 36494
Preisch Marketing and Services, S.à r.l., Luxembourg 36494
Projets & Conseils S.A., Born 36500
Projets & Conseils S.A., Born 36501
Ramlux S.A., Luxembourg 36484
Sanidubrulux, S.à r.l., Huewel 36510
SEB Lux Asia Fund Management Company, Sicav, Luxembourg 36482
SHK Holding S.A., Luxembourg 36483
SHK Holding S.A., Luxembourg 36483
SHK Holding S.A., Luxembourg 36483
SHK Holding S.A., Luxembourg 36483
SHK S.A.H., Beckerich 36483
Skyline Network Services S.A., Clervaux 36503
Star Fund, Sicav, Luxembourg 36496
Star Fund, Sicav, Luxembourg 36496
T.G.M. Lux S.A., Pétange 36492
T.G.M. Lux S.A., Pétange 36492
T.G.M. Lux S.A., Pétange 36492
Urquijo Fondos KBL, Sicav, Luxembourg 36505
Urquijo Fondos KBL, Sicav, Luxembourg 36505
Weissberg S.A., Luxembourg 36528

SEB LUX ASIA FUND MANAGEMENT COMPANY, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R. C. Luxembourg B 24.164.

—

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 12 mai 2004

M. Rudolf Kömen a été élu administrateur supplémentaire.

Le mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004.

Luxembourg, le 2 juin 2004.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR01088. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043951.3/850/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

FIDUCORP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2013 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 22.350.

—

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03017, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2004. Signature.

(043618.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

DICAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 36.049.

—

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 14 mai 2002 que,

a) le mandat de l'administrateur, Monsieur Roberto Luzzana, n'a pas été reconduit.

b) la dénomination du commissaire aux comptes, la SOCIETE DE REVISION ET D'EXPERTISES S.C., a été modifiée en EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour extrait conforme
Pour le conseil d'administration
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04806. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043783.3/535/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

SHK, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8523 Beckerich, 24, rue d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 81.029.

—

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Diekirch, le 6 mai 2004, réf. DSO-AQ00105, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1er juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 19 mai 2004.

FIDUCIAIRE INTERREGIONALE S.A.

Signature

(902008.3/823/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1er juin 2004.

SHK HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 81.029.

—

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Diekirch, le 6 mai 2004, réf. DSO-AQ00106, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 25 mai 2004.

FIDUCIAIRE INTERREGIONALE S.A.

Signature

(041339.3/823/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

SHK HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 81.029.

—

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 6 mai 2004, réf. DSO-AQ00107, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 25 mai 2004.

FIDUCIAIRE INTERREGIONALE S.A.

Signature

(041345.3/823/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

SHK HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 81.029.

—

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 6 mai 2004, réf. DSO-AQ00108, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 25 mai 2004.

FIDUCIAIRE INTERREGIONALE S.A.

Signature

(041348.3/823/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

SHK HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 81.029.

—

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 6 mai 2004, réf. DSO-AQ00109, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 25 mai 2004.

FIDUCIAIRE INTERREGIONALE S.A.

Signature

(041351.3/823/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2004.

RAMLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 53.438.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 1er juin 2004, réf. LSO-AR00038, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Mangen.

(043408.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

EURO REAL ESTATE PROPERTIES 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 93.183.

—

L'an deux mille quatre, le six mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée EURO REAL ESTATE PROPERTIES 3, S.à r.l., ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 15-17, Avenue Gaston Diderich, R.C. Luxembourg section B numéro 92.831, constituée suivant acte reçu le 24 avril 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 546 du 20 mai 2003.

L'assemblée est présidée par Madame Séverine Desnos, employée privée, demeurant à Thionville (France).

Madame la présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Madame la présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 6.000 (six mille) parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Approuver le transfert de 6.000 parts sociales de la Société de EURO PROPERTIES INVESTMENTS, S.à r.l. à EURO PROPERTIES INVESTMENTS II, S.à r.l.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Résolution unique

Il est décidé d'approuver le transfert de 6.000 (six mille) parts sociales de EUR 500,- (cinq cents euros) chacune, constituant la totalité du capital de EURO REAL ESTATE PROPERTIES 3, S.à r.l., Luxembourg, prédésignée, par la société EURO PROPERTIES INVESTMENTS, S.à r.l., ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diederich, à la société EURO PROPERTIES INVESTMENTS II, S.à r.l., ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diederich.

Signification

Conformément à l'article 190 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés telle que modifiée, EURO REAL ESTATE PROPERTIES 3, S.à r.l., par son gérant, Madame Marina Valvasori, demeurant à Bettembourg, accepte cette cession de parts sociales et se la considère comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois telle que modifié.

Madame Marina Valvasori est ici représentée par Madame Séverine Desnos, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire restera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

Cette modification dans le personnel des associés de EURO REAL ESTATE PROPERTIES 3, S.à r.l. sera déposée et publiée au registre de Commerce conformément à l'article 11bis de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Desnos, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, vol. 143S, fol. 55, case 3.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2004. J. Elvinger.

(043318.3/211/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

NOMA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 100.527.

—

In the year two thousand and four, on the nineteenth day of May.

Before Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary public residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company NOMA LUXEMBOURG S.A., having its registered office in L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse, (hereafter referred to as «the Company»), constituted by a deed of the undersigned notary, on April 27, 2004, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, which articles of incorporation have been amended by a deed of the undersigned notary on May 7, 2004, not yet published in the Mémorial C,

registered with the Luxembourg Trade Register under section B number 100.527.

The extraordinary general meeting is opened at 12.15 p.m. by Me Eric Sublon, lawyer, residing in Luxembourg, acting as Chairman, and appointing Me Lydie Beuriot, lawyer, residing in Luxembourg, as secretary of the meeting.

The meeting appoints as scrutineer Mr Marc Kremer, private employee, residing in Bereldange.

These three individuals constitute the board of the meeting.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance list, which, after having been signed ne varietur by the proxy holder representing the shareholders and by the members of the board and the notary, will remain attached to the present minutes together with the proxies, and will be filed together with the present deed, with the registration authorities.

The Chairman declares and requests the notary to state that:

I. According to the attendance list, all the shareholders representing the full amount of the corporate capital of EUR 3,100,000,- (three million one hundred thousand euros) are present or validly represented at the meeting. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda without there having been a prior convening notice.

II. The agenda of the meeting is the following:

1. Amendment of the composition of the board of directors in order to have at least one A director and two B directors.

2. Amendment of articles 10 and 14 of the Company's by-laws in order to reflect the new composition of the board of directors.

3. Acknowledgement of the resignation of Me François Brouxel, lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, from his mandate as director A of the Company and discharge granted to him.

4. Acknowledgement of the resignation of Me Georges Gudenburg, lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, from his mandate as director B of the Company and discharge granted to him.

5. Appointment of Me François Brouxel, lawyer, residing in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, as director B of the Company.

6. Miscellaneous.

The meeting of the shareholders having approved the statements of the chairman and considering itself as duly constituted and convened, deliberated and passed by unanimous vote the following resolutions:

First resolution

The shareholders' meeting resolves amending the composition of the board of directors in order to have at least one A director and two B directors.

Second resolution

The shareholders' meeting resolves amending the articles 10 and 14 of the Company's by-laws in order to reflect the new composition of the board of directors.

Consequently, the first paragraph of article 10 of the Company's by-laws is replaced by the following text:

«The corporation is managed by a board of directors composed of at least one A director and two B directors, either shareholders or not.»

The first paragraph of article 14 of the Company's by-laws will be worded as follow:

«The corporation will be bound by the joint signature of one A director and one B director, except for transaction for which the amount is below EUR 1,000.- (one thousand Euros) where the single signature of any one director will be binding for the corporation.»

Third resolution

The shareholders' meeting resolves acknowledging the resignation of Me François Brouxel, lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, from his mandate as director A of the Company with immediate effect and resolves to grant discharge to him for the exercise of his mandate as director A of the Company.

Fourth resolution

The shareholders' meeting resolves acknowledging the resignation of Me Georges Gudenburg, lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, from his mandate as director B of the Company with immediate effect and resolves to grant discharge to him for the exercise of his mandate as director B of the Company.

Fifth resolution

The shareholders' meeting resolves appointing Me François Brouxel, lawyer, residing in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, as director B of the Company.

His mandate will expire immediately after the annual general meeting of the shareholders to be held in 2005.

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the chairman brought the meeting to a close.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately EUR 1,000.- (one thousand euros).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof,

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quatre, le dix-neuf mai.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société NOMA LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse, (ci-après «la Société»), constituée suivant acte du notaire soussigné, du 27 avril 2004, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, dont les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire soussigné du 7 mai 2004, non encore publié au Mémorial C,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B et numéro 100.527.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 12.15 heures par Maître Eric Sublon, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant comme Président et désignant Maître Lydie Beuriot, avocat, demeurant à Luxembourg, comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée nomme scrutateur Monsieur Marc Kremer, employé privé, demeurant à Bereldange.

Ces trois personnes forment le bureau de l'assemblée.

Etant ainsi formé, le bureau de l'assemblée dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire représentant les actionnaires, ainsi que par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumises avec lui, à la formalité de l'enregistrement.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social de EUR 3.100.000,- (trois millions cent mille euros) sont présents ou valablement représentés à l'assemblée. L'assemblée peut ainsi valablement délibérer et décider sur tous les points mentionnés à l'ordre du jour, sans qu'il y ait eu une convocation préalable.

II. L'agenda de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de la composition du conseil d'administration aux fins d'avoir au moins un administrateur A et deux administrateurs B.

2. Modification des articles 10 et 14 des statuts de la Société dans le but de refléter la nouvelle composition du conseil d'administration.

3. Reconnaissance de la démission de Maître François Brouxel, avocat, de résidence professionnelle à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, de son mandat d'administrateur A de la Société et décision quant à la décharge à lui accorder.

4. Reconnaissance de la démission de Maître Georges Gudenburg, avocat, de résidence professionnelle à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, de son mandat d'administrateur B de la Société et décision quant à la décharge à lui accorder.

5. Nomination de Maître François Brouxel, avocat, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, en tant qu'administrateur B de la Société.

6. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du Président et reconnaissant être valablement constituée et convoquée, adopte les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier la composition du conseil d'administration dans le but d'avoir au moins un administrateur A et deux administrateurs B.

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier les articles 10 et 14 des statuts de la Société dans le but de refléter la nouvelle composition du conseil d'administration.

En conséquence, le premier paragraphe de l'article 10 des statuts de la Société est remplacé par le texte suivant:

«La société est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins un administrateur A et deux administrateurs B, actionnaires ou non-actionnaires.»

Le premier paragraphe de l'article 14 des statuts de la Société aura la teneur suivante:

«La société sera engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B, sauf en ce qui concerne les transactions d'un montant inférieur à EUR 1.000,- (mille euros) pour lesquelles la signature d'un des administrateurs engagera la société.»

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de prendre acte de la démission de Maître François Brouxel, avocat, de résidence professionnelle à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, de son mandat en tant qu'administrateur A de la Société avec effet immédiat et décide de lui accorder décharge pour l'exercice de son mandat en tant qu'administrateur A de la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de prendre acte de la démission de Maître Georges Gudenburg, avocat, de résidence professionnelle à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, de son mandat d'administrateur B de la Société avec effet immédiat, et décide de lui accorder décharge pour l'exercice de son mandat en tant qu'administrateur B de la Société.

Cinquième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de nommer Maître François Brouxel, avocat, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, en tant qu'administrateur B de la Société.

Son mandat expirera immédiatement après l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2005.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant à parler, le Président met fin à la séance.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à EUR 1.000,- (mille euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des même comparants, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Sublon, L. Beuriot, M. Kremer, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2004, vol. 143S, fol. 66, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 2 juin 2004. T. Metzler.

(043791.3/222/161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

NOMA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 100.527.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 2 juin 2004. T. Metzler.

(043793.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

MEDIABRIDGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 10, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 74.778.

Constituée par-devant Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 mars 2000, acte publié au Mémorial C n° 470 du 4 juillet 2000, modifiée par-devant le même notaire en date du 28 juin 2001, acte publié au Mémorial C n° 68 du 14 janvier 2002.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 1er juin 2004, réf. LSO-AR00221, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2004.

Pour MEDIABRIDGE, S.à r.l.
INTERFIDUCIAIRE, S.à r.l.
Signature

(043870.3/1261/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

LE MAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach, 18, route de Bigonville.

R. C. Diekirch B 93.235.

—

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 3 mai 2004, réf. DSO-AQ00028, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 3 juin 2004. Signature.

(902030.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 juin 2004.

LE MAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach, 18, route de Bigonville.

R. C. Diekirch B 93.235.

—

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 3 mai 2004, réf. DSO-AQ00027, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 3 juin 2004. Signature.

(902031.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 juin 2004.

CARRARO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 68.721.

—

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1er juin 2004, réf. LSO-AR00236, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CARRARO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

(043241.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

CARRARO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 68.721.

—

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière anticipée le 12 mai 2004

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2004 comme suit:

Conseil d'Administration:

M. Mario Carraro, entrepreneur, demeurant à Campodarsego (Italie), président;
M. Tomaso Carraro, dirigeant d'entreprise, demeurant à Campodarsego (Italie), administrateur;
M. Gabriele Del Torchio, dirigeant d'entreprise, demeurant à Campodarsego (Italie), administrateur;
M. Enrico Gomiero, dirigeant d'entreprise, demeurant à Campodarsego (Italie), administrateur;
M. Onofrio Tonin, dirigeant d'entreprise, demeurant à Campodarsego (Italie), administrateur;
M. Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux Comptes:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CARRARO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1er juin 2004, réf. LSO-AR00235. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043200.3/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

DIAFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 79.544.

—

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1er juin 2004, réf. LSO-AR00252, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

(043244.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

DIAFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 79.544.

—

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1er juin 2004, réf. LSO-AR00250, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

(043245.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

DIAFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 79.544.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 24 mai 2004

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2004:

Conseil d'Administration:

M. Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
M. Lorenzo Patrassi, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
M. Christophe Velle, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux Comptes:

DELOITTE S.A., 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Pour extrait conforme
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1er juin 2004, réf. LSO-AR00251. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043229.3/024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

HARMONY CONCEPT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R. C. Luxembourg B 84.010.

—

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2004, réf. LSO-AQ01966, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er juin 2004.

FIDUCIAIRE DU KIEM, S.à r.l.
Signature

(042432.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2004.

DENDA GROUP S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 33.603.

—

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2004, réf. LSO-AR00365, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DENDA GROUP S.A.H. Société Anonyme Holding
SOFINEX S.A., Société Anonyme
Signature

(043591.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

DENDA GROUP S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 33.603.

—

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2004, réf. LSO-AR00370, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DENDA GROUP S.A.H., Société Anonyme Holding
SOFINEX S.A., Société Anonyme
Signature

(043588.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

DENDA GROUP S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 33.603.

—

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2004, réf. LSO-AR00374, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DENDA GROUP S.A.H., Société Anonyme Holding
SOFINEX S.A., Société Anonyme
Signature

(043584.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

DL HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 73.364.

—

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 8 mars 2004, que la FIDUCIAIRE I.T.P. S.A. dénonce, avec effet immédiat, le siège de la société anonyme DL HOLDING S.A. à L-8077 Bertrange, 83 rue de Luxembourg.

Bertrange, le 19 avril 2004.

FIDUCIAIRE I.T.P. S.A.
Signature

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 8 mars 2004, que les sociétés suivantes démissionnent, avec effet immédiat, de leur poste d'administrateurs de la société anonyme DL HOLDING S.A.:

- la société COPLAND FINANCIAL S.A. avec siège social à L-8077 Bertrange, 83 rue de Luxembourg;
- la société DUSTIN INVEST INC avec siège social à 2 Commercial Center Square, P.O. BOX 71, Alofi/Niue;
- la société CHANNEL HOLDINGS INC, avec siège social à Belize City.

Bertrange, le 19 avril 2004.

COPLAND FINANCIAL S.A. / DUSTIN INVEST INC / CHANNEL HOLDINGS INC
Signature / Signature / Signature

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 8 mars 2004, que Monsieur François David démissionne, avec effet immédiat, de son poste de Commissaire aux Comptes de la société anonyme DL HOLDING S.A.

Bertrange, le 19 avril 2004. F. David.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2004, réf. LSO-AP02932. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042244.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1 juin 2004.

KNEIP MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R. C. Luxembourg B 32.319.

—

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1er avril 2004, réf. LSO-AP00032, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2004. Signature.

(043441.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

KNEIP MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

Société constituée suivant acte de Maître Edmond Schroeder, notaire, Mersch le 6 décembre 1989 publié au Mémorial C, Recueil n° 157 du 11 mai 1990.

R. C. Luxembourg B 32.319.

—

Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue au siège social le 2 mars 2004 à 17.00 heures

Conseil d'Administration et Réviseur d'Entreprise:

Selon une résolution adoptée par l'Assemblée, le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprise est renouvelé pour la durée d'un an et prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de l'année 2005.

Conseil d'Administration:

Monsieur Victor Kneip, Président de Société, demeurant 12, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Président;

Monsieur Robert Kneip, Directeur de Société, demeurant 25, rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg, Administrateur-Directeur;

Madame Diane Muller-Kneip, Administrateur de Société, demeurant 52, rue Emile Mayrisch, L-4240 Esch-sur-Alzette, Administrateur.

Réviseur d'Entreprise:

ERNST & YOUNG, Société Anonyme, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2004, réf. LSO-AR00527. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043440.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

CASHJEWELLERY INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 62.068.

—

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1er juin 2004, réf. LSO-AR00007, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2004. Signatures.

(043168.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

CASHJEWELLERY INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 62.068.

—

Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale du 21 mai 2004

L'assemblée a unanimement décidé de poursuivre les activités de la société (décision prise en vertu de l'article 100 LSC).

Les actionnaires acceptent la reconduction du mandat du commissaire aux comptes qui a pris effet au 15 mai 2003 pour une durée de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er juin 2004. Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 1er juin 2004, réf. LSO-AR00067. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043174.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

EUROPEAN COMMERCIAL FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 60.082.

—

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ05947, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2004. Signature.

(043612.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

EUROPEAN COMMERCIAL FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 60.082.

—

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ05943, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2004. Signature.

(043614.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

EUROPEAN COMMERCIAL FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 60.082.

—

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ05950, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2004. Signature.

(043617.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

T.G.M. LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4744 Pétange, 2, rue Jean-Pierre Kirchen.

R. C. Luxembourg B 71.933.

—

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03519, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 2 juin 2004. Signature.

(042806.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

T.G.M. LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4744 Pétange, 2, rue Jean-Pierre Kirchen.

R. C. Luxembourg B 71.933.

—

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03518, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 2 juin 2004. Signature.

(042805.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

T.G.M. LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4744 Pétange, 2, rue Jean-Pierre Kirchen.

R. C. Luxembourg B 71.933.

—

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03517, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 2 juin 2004. Signature.

(042803.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

CALLISTO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 77.538.

—

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ06044, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(043661.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

CALLISTO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 77.538.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2004

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et de Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.
- L'Assemblée accepte la démission en tant que commissaire aux comptes de Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises, demeurant 13, rue Jean Bertholet à L-1233 Luxembourg. L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire la société CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Luxembourg, le 19 mai 2004.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ06040. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043634.3/655/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

B.C.I.O. S.A., BUSINESS CONSULTING INVESTMENT OFFICE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 77.800.

—

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 16 avril 2004, que la FIDUCIAIRE I.T.P. S.A. dénonce, avec effet immédiat, le siège de la société anonyme B.C.I.O. S.A. à L-3378 Livange, Centre d'Affaires «le 2000».

Livange, le 19 avril 2004.

FIDUCIAIRE I.T.P. S.A.
Signature

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 16 avril 2004, que les sociétés suivantes démissionnent, avec effet immédiat, de leur poste d'administrateurs de la société anonyme B.C.I.O S.A.:

- la société DUSTIN INVEST INC avec siège social à 2 Commercial Center Square, P.O. BOX 71, Alofi/Niue;
- la société ESAE PERIMETER LTD avec siège social à Gibraltar;

Livange, le 19 avril 2004.

DUSTIN INVEST INC / EASE PERIMETER LTD
Signature / Signature

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 16 avril 2004, que Monsieur François David démissionne, avec effet immédiat, de son poste de Commissaire aux Comptes de la société anonyme B.C.I.O. S.A.

Livange, le 19 avril 2004. F. David.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2004, réf. LSO-AP02933. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042249.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1 juin 2004.

PREISCH MARKETING AND SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R. C. Luxembourg B 82.253.

—

Le bilan du 1er juin au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(043895.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

PREISCH MARKETING AND SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R. C. Luxembourg B 82.253.

—

Le bilan du 1er janvier au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ04996, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(043897.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

PREISCH MARKETING AND SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R. C. Luxembourg B 82.253.

—

Le bilan du 1er janvier au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ04991, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(043898.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

EURCOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.

R. C. Luxembourg B 45.763.

—

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03199, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2004.

Pour la société
R. Paridaens
Directeur Général

(043142.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

EURCOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.

R. C. Luxembourg B 45.763.

—

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue au siège social le 16 mars 2004

Le résulat de l'exercice étant nul, aucune affectation n'a été décidée.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat du Réviseur DELOITTE & TOUCHE S.A. pour une période de deux ans, leur mandat expire au 31 décembre 2005.

L'Assemblée ratifie la démission de Monsieur Philippe D'Hondt de son mandat d'Administrateur-Délégué avec effet au 15 janvier 2003.

R. Paridaens
Directeur Général

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03197. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043144.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

BJ SERVICES INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 76.063.

—

Le bilan au 30 septembre 2002 tel que modifié, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2004, réf. LSO-AR00456, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2004. Signature.

(043155.3/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

BJ SERVICES INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 76.063.

—

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société le 17 mai 2004

L'associé unique de la Société, étant BJ SERVICE INTERNATIONAL, INC., une société constituée selon les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social 550 Northwest Central Drive, Houston, Texas, 77092, Etats-Unis d'Amérique (l'Associé Unique), a approuvé le bilan modifié, les comptes de profits et pertes modifiés et les annexes ainsi que le rapport modifié du conseil de gérance pour l'exercice social clos au 30 septembre 2002.

L'Associé Unique a décidé (i) d'annuler l'affectation du résultat tel que décidé conformément aux résolutions de l'Associé Unique le 23 juillet 2003 et (ii) de reporter à nouveau le bénéfice réalisé pour l'exercice clos au 30 septembre 2002 d'un montant de USD 15.907.750,- de sorte que le bénéfice total reporté pour l'exercice social clos au 30 septembre 2002, y compris les bénéfices des exercices sociaux précédents, s'élève à un montant de USD 22.122.327,-.

L'Associé Unique a donné pleine et entière décharge (quitus), aux membres du conseil de gérance pour l'exécution de leur mandat respectif pendant l'exercice clos au 30 septembre 2002.

L'Associé Unique a décidé de renouveler le mandat des membres du conseil de gérance jusqu'à la tenue de l'assemblée générale de la Société qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice clos au 30 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2004, réf. LSO-AR00459. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043152.3/253/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

A.L. S.A., ADIG-INVESTMENT LUXEMBURG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg, 1A-1B, rue Thomas Edison.

H. R. Luxemburg B 28.610.

—

Auszug aus der Niederschrift der Ordentlichen Generalversammlung am 10. April 2002 im Hause der ADIG-INVESTMENT LUXEMBURG (A.L.S.A.), Luxemburg

Zu Punkt 7 der Tagesordnung:

Neuwahl des Verwaltungsrates

Mit Ablauf dieser Generalversammlung endet das Mandat der bisherigen Verwaltungsratsmitglieder.

Entsprechend den Vorschlägen der Aktionäre werden folgende Herren zu Verwaltungsratsmitgliedern für einen Zeitraum ernannt, der nach der Ordentlichen Generalversammlung von 2004 endet:

Jürgen Lemmer: Mitglied des Vorstandes COMMERZBANK AG, Frankfurt

Dr. Friedrich Schmitz: Konzernleitung ASSET MANAGEMENT COMMERZBANK AG, Frankfurt

Dr. Volker Doberanzke: Global Chief Operating Officer Asset Management Division COMMERZBANK AG, Frankfurt

Adrien Ney: Administrateur-Directeur COMMERZBANK INTERNATIONAL S.A., Luxemburg

Friedrich Pfeffer: Geschäftsführer, ADIG-ALLGEMEINE DEUTSCHE INVESTMENT-GESELLSCHAFT MbH, Frankfurt

Martin Zielke: Konzernleitung Zentrales Geschäftsfeld Private Kunden, COMMERZBANK AG, Frankfurt

Luxemburg, 14. November 2002.

Für die Richtigkeit der Abschrift
Dr. Schmitz / Dr. Doberanzke
Verwaltungsratsmitglied / Verwaltungsratsmitglied

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2004, réf. LSO-AQ01362. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042341.3/242/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1 juin 2004.

STAR FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 85.732.

—

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ06026, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2004.

Pour STAR FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(043481.3/526/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

STAR FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 85.732.

—

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of 17th May 2004

Messrs Serge D'Orazio, Mariangelo Bossone, Marco Cavuoto, Giovanni De Vecchi, André Schmit and Jean-André Stammet are re-elected as Directors and PricewaterhouseCoopers, Luxembourg, is re-elected as Authorised Independent Auditor, for a new statutory term of one year, ending at the Annual General Meeting of 2005.

Suit la traduction française:

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 17 mai 2004

Messieurs Serge D'Orazio, Mariangelo Bossone, Marco Cavuoto, Giovanni De Vecchi, André Schmit et Jean-André Stammet sont réélus en tant qu'Administrateurs et PricewaterhouseCoopers, Luxembourg, est réélu en tant que Réviseur d'Entreprises agréé, pour un nouveau terme d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2005.

Certifié conforme et sincère

Pour STAR FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ06023. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043458.3/526/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

EUROMACH HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6970 Oberanven, 25, rue Andethana.

R. C. Luxembourg B 29.185.

Société constituée le 25 octobre 1988. Acte publié au mémorial C - n° 23 du 27 janvier 1989

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 4 novembre 1999

Après avoir acté les démissions de Mr. Dominique Jacobs de Morant, Mme Katie Decru, administrateurs et de la société EUROTRUST commissaire, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires a décidé à l'unanimité, les points suivants:

- Elle accepte les démissions de Mme Katie Decru et de Mr Dominique Jacobs de Morant comme administrateurs de la société et leur donne quitus pour leur mandat
- Elle nomme la société anonyme GEFILUX et la société anonyme INTERNATIONAL FINANCE ASSISTANCE HOLDING S.A., en abrégé I.F.A. HOLDING, représenté par Mr François Boudry, administrateur-délégué, comme administrateurs pour un terme de 6 années, leurs mandats prenant fin à l'assemblée générale ordinaire de 2005.
- Elle renouvelle le mandat d'administrateur de Mr François Boudry. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2005.
- Elle accepte la démission de la S.A. EUROTRUST comme commissaire.
- Elle nomme la société VERICOM comme commissaire. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2005.
- Elle renouvelle le mandat d'administrateur-délégué de Mr. François Boudry pour un terme de 6 ans prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2005.

F. Boudry

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2004, réf. LSO-AQ05461. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042804.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

KB LUX FIX INVEST, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 70.398.

—

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ06014, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2004.

Pour KB LUX FIX INVEST
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
Signatures

(043475.3/526/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

KB LUX FIX INVEST, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 70.398.

—

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 14 avril 2004

Il a été décidé:

- d'accepter la démission de KBC BANK N.V. en tant qu'Administrateur.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 14 mai 2004

Il a été décidé:

- d'acter la démission de KBC BANK N.V. en tant qu'Administrateur, avec effet au 14 avril 2004.

Certifié sincère et conforme
Pour KB LUX FIX INVEST
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ06004. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043455.3/526/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

J.F.B. INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 62.019.

—

Le bilan au 30 novembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05307, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2004.

Le Conseil d'Administration
CLMS (LUXEMBOURG) S.A.
Signature

(043370.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

J.F.B. INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 62.019.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire
qui s'est tenue extraordinairement le 18 mai 2004 à 16.00 heures

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à expiration avec la présente assemblée, celle-ci décide de renouveler le mandat des administrateurs et commissaire aux comptes pour une période de six ans.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2010.

Pour copie conforme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05313. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043383.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

DINVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 24.540.

—

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ05996, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DINVEST
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
Signatures

(043472.3/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

DINVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 24.540.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 29 avril 2004

Il a été décidé:

- La cooptation de Madame Anne De Picciotto en remplacement de Monsieur David St George en tant qu'Administrateur est ratifiée.
- La démission de Monsieur Philipp Hildebrand en tant qu'Administrateur avec effet au 30 juin 2003 est actée.
- La démission de Madame Isaac Reiko de son mandat d'Administrateur est acceptée avec effet immédiat.
- Messieurs Daniel de Picciotto, Maurice de Picciotto, André Schmit, Daniel Van Hove, Laurent Reiss, Mark J. Kenyon et Madame Anne de Picciotto sont réélus en tant qu'Administrateurs, pour une nouveau terme de 3 ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2007.
- Le Réviseur d'Entreprises agréé, DELOITTE S.A., est réélu pour un nouveau terme de 3 ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2007.

Certifié sincère et conforme
Pour DINVEST
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ05995. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043453.3/526/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

FINLOG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 45.006.

—

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 12 mai 2004, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société FINLOG S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 2003.

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 2003:
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.
FIDES (LUXEMBOURG) S.A.
Décharge accordée à l'administrateur-délégué pour l'année 2003:
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 2003:
EURAUDIT, S.à r.l.
2) La perte qui s'élève à EUR 8.141.275,04 est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINLOG S.A.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Administrateur-Délégué
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ06145. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043632.2//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

ARCALIA INTERNATIONAL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 47.380.

—

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ05982, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2004.

Pour ARCALIA INTERNATIONAL
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
Signatures

(043465.3/526/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

ARCALIA INTERNATIONAL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 47.380.

—

Extract of the resolution taken at the Annual General Meeting of Shareholders held in Luxembourg on 19th May 2004

- the co-option of Mr Emilio Salvador Soutullo and Mr Stéphane Ries in replacement of Mr Ahmet Eren and of Mr Derek Biggs is ratified.

Suit la traduction française:

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 19 mai 2003

- La cooptation de M. Emilio Salvador Soutullo et M. Stéphane Ries en remplacement de M. Ahmet Eren et de M. Derek Biggs est ratifiée.

Extrait sincère et conforme
Pour ARCALIA INTERNATIONAL
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ05980. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043452.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

DORINT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R. C. Luxembourg B 49.334.

—

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 13 mai 2004, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société DORINT HOLDING S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 2003.

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 2003:
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.
M. E. Macellari
Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 2003:
EURAUDIT, S.à r.l.
2) Le profit qui s'élève à EUR 843.471,87 est reporté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DORINT HOLDING S.A.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Administrateur
Signatures

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.
Administrateur
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ06146. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043645.2//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

DUE C. LUX S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 80.953.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1er juin 2004, réf. LSO-AR00095, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2004.

DUE C. LUX S.A.
Signatures

(043412.3/815/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

DUE C. LUX S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 80.953.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 28 mai 2004

1) Le terme de trois ans des mandats des Administrateurs et du Commissaire étant échu, l'Assemblée nomme les Administrateurs et Commissaire sortants, à savoir:

Administrateurs:

- M. Rémy Meneguz, Expert-Comptable, demeurant professionnellement à L-Luxembourg, Président du Conseil d'Administration
- M. Giovanni Vittore, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-Luxembourg, Administrateur
- M. Frédéric Noel, Avocat, demeurant professionnellement à L-Luxembourg, Administrateur

Commissaire:

- FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l., établie à L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes

pour une période de trois ans.

Leur mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2006.

2) L'Assemblée procède à l'élection définitive en qualité d'administrateur de Monsieur Frédéric Noel, coopté en remplacement de Monsieur Pietrangelo Agazzini, administrateur démissionnaire, par le Conseil d'Administration en date du 28 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2004.

DUE C. LUX S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1er juin 2004, réf. LSO-AR00099. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(043421.3/815/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

PROJETS & CONSEILS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-6660 Born, 8, Schlassstrooss.
R. C. Luxembourg B 94.315.

L'an deux mille quatre, le vingt-six mai.

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg), soussigné.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PROJETS & CONSEILS S.A., établie et ayant son siège social à L-6660 Born, 8, Schlassstrooss,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.315,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 5 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 442 du 14 juin 2001.

La séance est ouverte à huit heures trente (8.30)

sous la présidence de Monsieur Mike Hein, licencié en sciences financières et commerciales, demeurant à Born.

Le président désigne comme secrétaire Madame Chantal Zimmer, assistante, demeurant à Born.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Carlo Hein, gradué en informatique, demeurant à Wasserbillig.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de l'article 4 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 4. La société a pour objet:

- les travaux d'études et consulting, d'aide et avis au sens le plus large du terme sur le plan industriel, commercial, social, administratif et financier, l'exploitation d'un bureau d'études, la réalisation de management universel pour l'organisation, et l'assistance d'exploitation des entreprises, le «Projectmanagement», l'assistance relative aux développements

de nouvelles technologies, la description de développements stratégiques, de concepts pour la promotion afin de s'introduire dans un marché, études d'implantation et études du marché,

- la gestion, l'administration, l'exploitation et la mise en valeur par vente, achat, échange, location, mise en fermage, prise en bail ou de toutes autres manières, de propriétés immobilières,

- la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes affaires ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, ou civiles, mobilières ou immobilières, qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet où qui sont de nature à en faciliter la réalisation.

2. Divers.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale extraordinaire décide de changer l'objet social de la société et en conséquence de modifier l'article quatre des statuts de la société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 4. La société a pour objet:

- les travaux d'études et consulting, d'aide et avis au sens le plus large du terme sur le plan industriel, commercial, social, administratif et financier, l'exploitation d'un bureau d'études, la réalisation de management universel pour l'organisation, et l'assistance d'exploitation des entreprises, le «Projectmanagement», l'assistance relative aux développements de nouvelles technologies, la description de développements stratégiques, de concepts pour la promotion afin de s'introduire dans un marché, études d'implantation et études du marché,

- la gestion, l'administration, l'exploitation et la mise en valeur par vente, achat, échange, location, mise en fermage, prise en bail ou de toutes autres manières, de propriétés immobilières,

- la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes affaires ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, ou civiles, mobilières ou immobilières, qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet où qui sont de nature à en faciliter la réalisation.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société en raison du présent procès-verbal sont estimés à environ mille quatre cents euros (1.400,- EUR).

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance à neuf heures (9.00).

Dont acte, fait et passé à Grevenmacher (Luxembourg), date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Hein, C. Zimmer, C. Hein, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 mai 2004, vol. 528, fol. 2, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 1er juin 2004. J. Gloden.

(043796.3/213/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

PROJETS & CONSEILS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6660 Born, 8, Schlassstrooss.

R. C. Luxembourg B 94.315.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Gloden.

(043797.3/213/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

KIND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 81.570.

—

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1er juin 2004, réf. LSO-AR00097, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2004.

KIND S.A.

Signatures

(043416.3/815/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

KIND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 81.570.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 26 mai 2004

Le terme de trois ans des mandats des Administrateurs et du Commissaire étant échu, l'Assemblée nomme les Administrateurs et Commissaire sortants, à savoir:

Administrateurs:

- M. Rémy Meneguz, Expert-Comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, Président du Conseil d'Administration
- M. Giovanni Vittore, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, Administrateur
- M. Frédéric Noel, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, Administrateur

Commissaire:

- FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l., établie à L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

pour une période de trois ans.

Leur mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2004.

KIND S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1er juin 2004, réf. LSO-AR00101. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(043419.3/815/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

LLOYDS TSB INTERNATIONAL LIQUIDITY, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 1, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 29.813.

—

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 avril 2004

Il a été décidé à l'unanimité que:

6) PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxembourg est élu en tant que Réviseur d'entreprises pour l'année suivante;

7) Les démissions de M. Yves Hastert et M. Neil Glanville sont acceptées;

8) La nomination de M. Roger Barker en tant que nouvel Administrateur de la Sicav pour une période de six ans en remplacement de M. Yves Hastert est acceptée;

9) La nomination de M. David Thomas en tant que nouvel Administrateur de la Sicav pour une période de six ans en remplacement de M. Neil Glanville est acceptée;

10) La réélection de M. David Copperwaite en tant qu'Administrateur de la Sicav pour une période de six ans est acceptée.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

LLOYDS TSB INTERNATIONAL PORTFOLIO

M. De Leye / R. Barker

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2004, réf. LSO-AR00391. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043132.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

MULTIPOINTS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 80.453.

—

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1er juin 2004, réf. LSO-AR00240, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

(043237.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

MULTIPOINTS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 80.453.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 30 avril 2004

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2004:

Conseil d'Administration:

M. Alfredo Barbaro, entrepreneur, demeurant à Palermo (Italie), président;
M. Giovanni Barbaro, entrepreneur, demeurant à Rome (Italie), administrateur;
M. Pietro Barbaro, entrepreneur, demeurant à Palermo (Italie), administrateur;
M. Luca Checchinato, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Mme Federica Barbaro, entrepreneur, demeurant à Rome (Italie), administrateur.

Commissaire aux Comptes:

MAZARS, 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1er juin 2004, réf. LSO-AR00238. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043329.3/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

SKYLINE NETWORK SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9710 Clervaux, 3, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 93.993.

—

Rapport de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 janvier 2004

Ordre du jour:

- Confirmation de l'administrateur.

Sont présents:
- Monsieur Gerd Lenges-Hensius, demeurant à rue Staedtgen à Troisvierges, propriétaire de 31 actions
- Monsieur Herbert Müllender, demeurant à Junkerstraße à B-4770 Born, propriétaire de 31 actions

donc, toutes les actions sont représentées.

L'assemblée générale est guidée par M. Gerd Lenges-Hensius, président du conseil d'administration.

L'assemblée générale décide à l'unanimité que M. Gerd Lenges-Hensius effectue la fonction d'administrateur-délégué avec cosignature obligatoire.

G. Lenges-Hensius / H. Müllender
Administrateur-Délégué / Membre du conseil d'administration

Enregistré à Diekirch, le 28 mai 2004, réf. DSO-AQ00304. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(902034.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 juin 2004.

BARGUZIN PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 87.481.

—

Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 1er juin 2004, réf. LSO-AR00241, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

(043326.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

BARGUZIN PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 87.481.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 7 mai 2004

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2003/2004 comme suit:

Conseil d'Administration

M. Claudio Bacceli, employé privé, demeurant à Luxembourg, président
M. Enzo Urbani, demeurant à Zug (Suisse), administrateur-délégué
M. Jean-Pierre Verlaine, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur
M. Alessandro Berlingieri, demeurant à Venezia (Italie), administrateur

Commissaire aux Comptes:

PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1er juin 2004, réf. LSO-AR00242. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043234.3/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

PAFLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R. C. Luxembourg B 49.342.

—

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 7 mai 2004, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société PAFLUX S.A., Société Anonyme Holding, que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 2003.

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 2003:
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.
M. E. Macellari
Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 2003:
EURAUDIT, S.à r.l.
2) La perte qui s'élève à EUR 1.168.871,24 est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PAFLUX S.A.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Administrateur
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ06147. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043637.2//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

URQUIJO FONDOS KBL, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 65.496.

—

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ06033, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour URQUIJO FONDOS KBL
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
Signatures

(043486.3/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

URQUIJO FONDOS KBL, Société d'Investissement à Capital Variable.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 65.496.

—

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale statutaire du 21 mai 2004

- Messieurs Jean-Paul Loos, Ahmet Eren, Michel Meert et Rafik Fischer, Alphonso Alvarez Tolcheff et Teodoro Leon sont réélus chacun en sa qualité d'Administrateur pour un nouveau terme d'un an expirant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2005.
- DELOITTE S.A., Luxembourg, est élue comme Réviseur d'Entreprises agréé jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2005.

Extrait certifié sincère et conforme
Pour URQUIJO FONDOS KBL
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ06029. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043459.3/526/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

MAZ PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Registered office: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.
R. C. Luxembourg B 100.988.

—

STATUTES

In the year two thousand and four, on the twenty-fifth day of May.

Before Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The public limited company UPPSALA S.A., R.C. Luxembourg B 19.941, with its registered office at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, here represented by Mr Paul Marx, docteur en droit, residing professionally at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, by virtue of a proxy given under private seal, dated May 19th, 2004.

The said proxy after having been signed ne varietur by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as here above stated, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company, («société à responsabilité limitée»), as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited company («société à responsabilité limitée») which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is MAZ PARTICIPATIONS, S.à r.l.

Art. 3. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 4. The registered office of the company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by simple decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred and twenty-five (125) sharequotas of one hundred Euros (EUR 100.-) each, which have been all subscribed by the sole shareholder, the public limited company UPPSALA S.A., R.C. Luxembourg B 19.941, with its registered office at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

The subscriber states and acknowledges that each sharequota has been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is from this day on at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The sharequotas are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per sharequota. If a sharequota is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse. If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from his capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or several managers, whether shareholders or third parties. The powers of a manager will be determined by the general shareholders' meeting when he is appointed. The mandate of manager is entrusted to him until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager(s) may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 19. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 20. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 21. Any litigation which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Special Disposition

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2004.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole Shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder, duly represented, representing the entire corporate capital takes the following resolutions:

First resolution

The private limited company BAC MANAGEMENT, S.à r.l., R.C. Luxembourg B 58.324, with its registered office at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, is appointed as manager for an unlimited duration with the power to bind the company in all circumstances by its sole signature.

Second resolution

The registered office of the company is established in L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing attorney, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing attorney signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société anonyme UPPSALA S.A., R.C. Luxembourg B 19.941, avec siège à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, ici représentée par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 19 mai 2004.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée ainsi qu'il a été dit, a requis le notaire instrumentaire de dresser comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Art. 1er. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de MAZ PARTICIPATIONS, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société aura pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent Euros (EUR 100,-) chacune, qui ont été toutes souscrites par l'associée unique, la société anonyme UPPSALA S.A., R.C. Luxembourg B 19.941, avec siège à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Le souscripteur comparant déclare et reconnaît que chacune des parts sociales a été intégralement libérée en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société pourra acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois-quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants pourront nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 21. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2004.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents Euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'Associée Unique

Immédiatement après la constitution de la société l'associée unique, dûment représentée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La société à responsabilité limitée BAC MANAGEMENT S.à r.l., R.C. Luxembourg B 58.324, avec siège à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, est nommée gérante pour une durée indéterminée avec le pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, dûment représentée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: P. Marx, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2004, vol. 21CS, fol. 26, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 1er juin 2004. T. Metzler.

(043420.3/222/288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

SANIDUBRULUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8538 Huewel, 40, Haaptstrooss.

R. C. Diekirch B 4.945.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2004, réf. LSO-AQ05745, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S. Dubru
Administrateur

(902032.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 juin 2004.

INTER RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 53.003.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ05808, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er juin 2004. Signature.

(042461.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2004.

EUROPEAN TECHNOLOGY INVESTMENT (ETI) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 88.754.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 17 février 2004

Première résolution

L'assemblée décide, à la majorité des actionnaires présents et représentés, de révoquer les administrateurs actuels (Monsieur Joseph Mayor, Monsieur Fabio Mazzoni et Monsieur Christophe Davezac) et de leur donner quitus pour l'ensemble de leurs actions depuis leur nomination.

Deuxième résolution

L'assemblée décide, à la majorité des actionnaires présents et représentés, de nommer Monsieur Thierry Maman, Madame Sandrine Maman et Monsieur Thierry Masurel en tant qu'administrateurs de la société.

Pour publication
Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2004, réf. LSO-AO05054. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043971.3/587/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

M.M.WARBURG-LuxInvest S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 29.905.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg-Eich, le 27 mai 2004.

Pour la société
P. Decker
Le notaire

(042598.3/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

KoSa INVESTMENTS (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Share capital: EUR 12,500.
Registered office: L-1948 Luxembourg, 48, rue Louis XIV.
R. C. Luxembourg B 100.566.

—

In the year two thousand four, on the thirtieth of April.
Before us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

SARDARINA SGPS, Lda., a limited liability company incorporated and existing under the laws of Madeira (Portugal), with registered office 2, Avenida Zarco, Second floor, Parish of Se, Municipality of Funchal, Madeira, 9000-069, Portugal,

here represented by Mr Fatah Boudjelida, employee, with professional address at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach,

by virtue of a proxy established on April 30, 2004.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of KoSa INVESTMENTS (LUX), S.à r.l. (hereafter the «Company»), incorporated pursuant to a deed of Me André Schwachtgen, Notary residing in Luxembourg in replacement of the undersigned Notary on April 19, 2004, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

III. The sole shareholder resolved to increase the corporate capital by two hundred fifty-nine million seven hundred sixty-two thousand nine hundred seventy-five Euro (EUR 259,762,975.-) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to two hundred fifty-nine million seven hundred seventy-five thousand four hundred seventy-five Euro (EUR 259,775,475.-) by creation and issue of ten million three hundred ninety thousand five hundred nineteen (10,390,519) new shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervened SARDARINA SGPS, Lda (the «Contributing Company»), prenamed, through its proxy holder, declared to subscribe to all new shares and fully pay them up in the amount of two hundred fifty-nine million seven hundred sixty-two thousand nine hundred seventy-five Euro (EUR 259,762,975.-), by contribution in kind consisting of one portion of all its assets and liabilities (entire property) which are hereby transferred to and accepted by the Company at the value of two hundred fifty-nine million seven hundred sixty-two thousand nine hundred eighty Euro (EUR 259,762,980.-) the remainder of the assets and liabilities of SARDARINA SGPS, Lda being transferred simultaneously to another Luxembourg private limited liability company named KoSa CAPITAL (LUX), S.à r.l., with registered office at 48, rue Louis XIV, L-1948 Luxembourg and whose registration with the Luxembourg Trade and Company Register is pending. The portion of the assets and liabilities contributed to the Company comprise amongst others:

- A portion in the amount of ninety-six million one hundred fifty-two thousand three hundred and seven United States Dollars (USD 96,152,307.-) of a receivable of one hundred forty-three million five hundred and three thousand three hundred ninety-five (USD 143,503,395.-) towards ARTEVA HOLDINGS, GmbH, a limited liability company incorporated and organized under the laws of Germany, having its registered office at Philipp-Reis-Strasse 2, D-65795 Hattersheim, Germany.
- A portion in the amount of one hundred sixty-nine million seven hundred twenty-six thousand four hundred ninety United States Dollars (USD 169,726,490.-) of a receivable of two hundred fifty-three million three hundred twenty-three thousand one hundred and nineteen United States Dollars (USD 253,323,119.-) towards KoSa FRANCE HOLDING, S.à r.l., a limited liability company incorporated and organized under the laws of France, with registered office at 91, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris, France.
- A portion in the amount of forty-one million six hundred seventy-four thousand United States Dollars (USD 41,674,000.-) of a receivable of sixty-two million two hundred thousand United States Dollars (USD 62,200,000.-) towards INVISTA (DEUTSCHLAND) GmbH, a limited liability company incorporated and organized under the laws of Germany, with registered office at DuPont Str. 1, D-61353 Bad Homburg v.d.H.
- Cash at bank for a total amount of four thousand and twenty Euro (EUR 4,020.-).
- Five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, of the Company.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the existence and value of such assets and liabilities has been given to the undersigned notary by a certification of the Contributing Company attesting that it is the full owner of such assets and liabilities and a balance sheet of the Contributing Company dated April 30, 2004 certified «true and correct» by the directors of the Contributing Company.

Effective implementation of the contribution

SARDARINA SGPS, Lda, through its proxy holder, declares that:

- it is the sole full owner of the contributed assets and liabilities and possessing the power to dispose of them, they being legally and conventionally freely transferable;
- the contribution of such assets and liabilities is effective today without qualification, proof thereof having been given to the undersigned notary;
- all further formalities are in course in the respective countries of location of the assets and liabilities, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Variable rate capital tax exemption request

Considering that it concerns a contribution in kind of all assets and liabilities of one EU resident company (SARDARINA SGPS, Lda) (Portugal) to one or more Luxembourg resident companies (the Company and KoSa CAPITAL (LUX), S.à r.l.), the Company expressly requests the capital contribution duty exemption on basis of Article 4.1. of the Luxembourg law of December 29, 1971, as amended by the law of December 3, 1986, which provides for a fixed rate registration tax perception in such a case.

IV. The sole shareholder resolved to allocate the excess contribution of five Euro (EUR 5.-) to the legal reserve of the Company.

V. The sole shareholder resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) by cancellation of five hundred (500) shares of the Company with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, contributed by SARDARINA SGPS, Lda, prenamed.

VI. Pursuant to the above increase of capital and cancellation of Company's own shares contributed, article 6 of the articles of incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 6.** The capital is set at two hundred fifty-nine million seven hundred sixty-two thousand nine hundred seventy-five Euro (EUR 259,762,975.-) represented by ten million three hundred ninety thousand five hundred nineteen (10,390,519) shares of a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.»

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at seven thousand five hundred Euro (EUR 7,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le trente avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SARDARINA SGPS, Lda., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Madère (Portugal), avec siège social au 2, Avenida Zarco, Second floor, Parish of Se, Municipality of Funchal, Madeira, 9000-069, Portugal,

ici représentée par Monsieur Fatah Boudjelida, employé, avec adresse professionnelle au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach,

en vertu d'une procuration donnée le 30 avril 2004,

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de KoSa INVESTMENTS (LUX), S.à r.l. (ci-après la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg en remplacement du notaire instrumentaire en date du 19 avril 2004, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent cinquante-neuf millions sept cent soixante-deux mille neuf cent soixante-quinze Euro (EUR 259.762.975,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) à deux cent cinquante-neuf millions sept cent soixante-quinze mille quatre cent soixante-quinze Euro (EUR 259.775.475,-) par la création et l'émission de dix millions trois cent quatre-vingt-dix mille cinq cent dix-neuf (10.390.519) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune.

Intervention - Souscription - Libération

Est alors intervenue SARDARINA SGPS, Lda, prédésignée, (ci-après «l'apporteur»), par son mandataire, déclare souscrire à l'intégralité des parts sociales nouvelles et les libérer intégralement au montant de deux cent cinquante-neuf millions sept cent soixante-deux mille neuf cent soixante-quinze Euro (EUR 259.762.975,-) par apport en nature d'une portion de l'intégralité de ses actifs et passifs (universalité de patrimoine) lesquels sont par la présente transférés à et acceptés par la Société à la valeur de deux cent cinquante-neuf millions sept cent soixante-deux mille neuf cent quatre-vingt Euro (EUR 259.762.980,-) le restant des actifs et passifs étant transférés simultanément à une autre société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, KoSa CAPITAL (LUX), S.à r.l. ayant siège social au 48, rue Louis XIV, L-1948 Luxembourg, non encore immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

La portion de l'intégralité des actifs et passifs apportés à la société comprend entre autres:

- Une portion d'un montant de quatre-vingt-seize millions cent cinquante-deux mille trois cent sept dollars américains (USD 96.152.307,-) d'une créance de cent quarante-trois millions cinq cent trois mile trois cent quatre-vingt-quinze (USD 143.503.395,-) à l'encontre de ARTEVA HOLDINGS, GmbH, une société à responsabilité limitée, constituée et régie par le droit allemand, ayant son siège social à Philipp-Reis-Strasse 2, D-65795 Hattersheim, Allemagne.
- Une portion d'un montant de cent soixante-neuf millions sept cent vingt-six mille quatre cent quatre-vingt-dix dollars américains (USD 169.726.490,-) d'une créance de deux cent cinquante-trois millions trois cent vingt-trois mille cent dix-neuf dollars américains (USD 253.323.119,-) à l'encontre de KoSa FRANCE HOLDING, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 91, rue du Faubourg Saint-Honore, 75008 Paris, France.
- Une portion d'un montant de quarante et un millions six cent soixante-quatorze mille dollars américains (USD 41.674.000,-) d'une créance de soixante-deux millions deux cent mille dollars américains (USD 62.200.000,-) à l'encontre de INVISTA (DEUTSCHLAND) GmbH, une société à responsabilité limitée, constituée et régie par le droit allemand, ayant son siège social à DuPont Str. 1, D-61353 Bad Homburg v.d.H.
- Avoirs bancaires pour un montant de quatre mille vingt Euro (EUR 4.020,-).
- Cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25.-) chacune de la Société.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire soussigné par une déclaration d'apport émise par l'Apporteur attestant qu'il est le propriétaire de la portion des actifs et passifs transférés et par un bilan de l'Apporteur du 30 avril 2004, certifié «sincère et véritable» par ses gérants.

Réalisation effective de l'apport

SARDARINA SGPS, Lda, par son mandataire, déclare que:

- Elle est la seule pleine propriétaire des actifs et passifs apportés et possède les pouvoirs d'en disposer, ceux-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- L'apport de ces actifs et passifs est effectivement réalisé sans réserves aujourd'hui;
- Toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans les pays respectifs de localisation, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Requête en exonération de paiement du droit proportionnel d'apport

Compte tenu qu'il s'agit d'un apport en nature de tous les actifs et passifs d'une société de l'Union Européenne («SARDARINA SGPS, Lda») (Portugal) à une ou plusieurs sociétés Luxembourgeoises (la Société et KoSa CAPITAL (LUX), S.à r.l., la Société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.1. de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

IV. L'associé unique décide d'allouer l'apport excédentaire de cinq Euro (EUR 5,-) à la réserve légale de la Société.

V. L'associé unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12,500,-) par l'annulation de cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune, qui lui on été apportées par SARDARINA SGPS, Lda., précitée.

VI. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus et à l'annulation des parts sociales propres apportées à la Société, l'article 6 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à deux cent cinquante-neuf millions sept cent soixante-deux mille neuf cent soixante-quinze Euro (EUR 259,762,975.-) représenté par dix millions trois cent quatre-vingt-dix mille cinq cent dix-neuf (10.390.519) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille cinq cents Euro (EUR 7.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé au Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: O. Ferres, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2004, vol. 143S, fol. 47, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2004. J. Elvinger.

(043790.3/211/184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

PK AIRFINANCE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 27.840.

—

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1er juin 2004, réf. LSO-AR00020, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Hallerström

Président

(042719.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

ALBRECHT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 37.743.

—

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 1er juin 2004, réf. LSO-AR00182, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2004.

ALBRECHT HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(043183.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

FLEMING (FCP) AKTIEN STRATEGIE WELT MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 65.401.

—

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2004, réf. LSO-AQ05696, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(043124.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

LYSLIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 38.634.

—

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 avril 2004

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Gianluca Ninno en tant qu'administrateur avec effet rétroactif au 10 mars 2004 et par vote spécial lui donne décharge pour son mandat jusqu'à ce jour. L'Assemblée nomme Monsieur Christophe Davezac né à Cahors (France), le 14 février 1964 en tant qu'administrateur de la société avec effet rétroactif au 10 mars 2004. Le nouvel administrateur est nommé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2007.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2004, réf. LSO-AR00421. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043499.3/587/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

CASA FLORA, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.
Gesellschaftssitz: L-6686 Mertert-Wasserbillig, Z.I. An den Kampen.
H. R. Luxemburg B 101.025.

—

STATUTEN

Im Jahre zweitausendvier, am zehnten Mai.

Vor dem unterschriebenen Notar Alphonse Lentz, im Amtssitze zu Remich (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Frau Thea Müller, Kauffrau, geboren in Wincheringen (Deutschland) am 2. Oktober 1960, wohnhaft zu D-54456 Tawern, Am Hang 2.

Diese Komparentin ersucht den amtierenden Notar die Satzungen einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu beurkunden wie folgt:

Art. 1. Es wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften unterworfen ist, einschliesslich den Änderungsgesetzen und insbesondere dem Gesetz vom 28. Dezember 1992 über die Ein-Personen-Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Verkauf von Schnitt-und Trockenblumen, sowie Topfpflanzen, Blumentöpfe jeglicher Materialien, Tisch-und Raumdekoration wie z.B. Gestecke, Kerzen, Bänder und Karten.

Die Gesellschaft kann sich an Geschäften sowohl im In- als auch im Ausland beteiligen; sie kann weiterhin sämtliche handelsübliche, industrielle und finanzielle Operationen vornehmen, welche direkt oder indirekt auf den Hauptzweck Bezug haben.

Die Gesellschaft kann Niederlassungen sowohl im In- als auch im Ausland eröffnen.

Art. 3. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung CASA FLORA, S.à r.l.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Mertert-Wasserbillig.

Der Firmensitz kann durch Beschluss der Geschäftsführung an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 5. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), eingeteilt in einhundert Geschäftsanteile (100) zu je einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR), welche durch Frau Thea Müller, Kauffrau, geboren in Wincheringen (Deutschland) am 2. Oktober 1960, wohnhaft zu D-54456 Tawern, Am Hang 2, übernommen werden.

Diese Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt, sodass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Art. 7. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit des Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 8. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen Gesellschaftern frei übertragbar.

Art. 9. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer welche von dem Gesellschafter berufen werden.

Art. 10. Im Falle wo die Gesellschaft nur einen einzigen Gesellschafter begreift, werden sämtliche Befugnisse die durch das Gesetz oder die gegenwärtigen Satzungen der Generalversammlung zugeteilt wurden, von demselben ausgeübt.

Die durch den einzigen Gesellschafter gefassten Beschlüsse werden in einem Protokoll eingetragen oder schriftlich festgehalten.

Art. 11. Das Gesellschaftsjahr beginnt am 1. Januar eines jeden Jahres und endigt am 31. Dezember.

Das erste Gesellschaftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2004.

Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Art. 13. Vom Nettogewinn sind fünf Prozent (5%) für die Bildung der gesetzlichen Rücklage zu verwenden. Diese Verpflichtung ist wieder aufgehoben, wenn und solange die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des im Artikel 6 gezeichneten Stammkapitals erreicht hat.

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, welche nicht Gesellschafter zu sein brauchen.

Der Gesellschafter ernennt die Liquidationsverwalter und legt ihre Aufgaben, sowie ihre Vergütung fest.

Art. 15. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Der amtierende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anerfallenen Kosten, Honorare und Auslagen werden auf 1.050,- EUR geschätzt.

Generalversammlung

Sodann fasste die alleinige Gesellschafterin, welche das gesamte Stammkapital vereinigt, folgende Beschlüsse:

1. Frau Thea Müller, Kauffrau, geboren in Wincheringen (Deutschland) am 2. Oktober 1960, wohnhaft zu D-54456 Tawern, Am Hang 2, wird auf eine unbestimmte Dauer, zur alleinigen Geschäftsführerin der Gesellschaft ernannt.

2. Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die alleinige Unterschrift der Geschäftsführerin.

3. Die Anschrift der Gesellschaft lautet:

L-6686 Mertert-Wasserbillig, Z.I. An den Kampen «Centre MERCADO».

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Remich, in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an die Erschienene, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: T. Müller, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 13 mai 2004, vol. 467, fol. 87, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 3 juin 2004. A. Lentz.

(044158.3/221/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

BALZERS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-4513 Niedercorn, Zone Industrielle Haanebech, route de Bascharage.

H. R. Luxemburg B 73.684.

—

Die Bilanz am 31. Dezember 2001, einregistriert in Luxemburg, am 12. Dezember 2003, réf. LSO-AL03565, ist beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg am 4. Juli 2004 hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

(043711.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

HKL (TAVY), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 56.211.

—

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 11 mai 2004, du rapport des Gérants de la société HKL (TAVY), S.à r.l. que l'associé unique a pris les décisions suivantes pour les comptes annuels du 31 décembre 2003:

1) Décharge accordée aux Gérants pour l'année 2003:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Robert-Jan Schol

James Reid

2) Il a été décidé de continuer les activités de la société après la perte de plus de 100 % du capital pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2003.

3) La perte qui s'élève à EUR 210.511,74 est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HKL (TAVY), S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ06142. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043625.2//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

FINSTRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 69.388.

—

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 26 mai 2004, réf. DSO-AQ00269, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 27 mai 2004. Signature.

(043871.3/825/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

MEDI-SYS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R. C. Luxembourg B 101.024.

—

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société NEWPOOL LIMITED, une société régie par le droit anglais, établie et ayant son siège social au 120 East Road, Londres, N1 6AA,

ici représentée par:

Maître Yves Wagener, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle au 20 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 4 mai 2004.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

2.- Maître Yves Wagener, préqualifié, agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre Ier.- Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1er. Il est constitué par les présentes une société anonyme luxembourgeoise, dénommée MEDI-SYS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet d'acheter, de vendre et de distribuer des éléments électroniques et mécaniques à finalité médicale ainsi que tout produit directement accessoire et dérivé.

La société a aussi pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions fixées par la loi racheter ses propres actions.

Titre II.- Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci et ceci surtout si la tierce personne est détentrice de l'autorisation de faire le commerce.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs ou encore par la signature individuelle de la personne détentrice de l'autorisation de faire le commerce, étant entendu que tout engagement devra comporter obligatoirement la signature de la personne sur laquelle repose l'autorisation d'établissement.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Titre III.- Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième mercredi du mois de mai de chaque année à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le commissaire. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Titre IV.- Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

Art. 18. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre V.- Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Titre VI.- Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2004.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société NEWPOOL LIMITED, prédésignée, quatre-vingt-quinze actions 95

2.- Monsieur Yves Wagener, prénommé, cinq actions 5

Total: cent actions 100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille six cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1.- Maître Yves Wagener, Avocat à la Cour, né à Dudelange (Luxembourg), le 21 septembre 1962, avec adresse professionnelle à L-2014 Luxembourg, B.P. 477, 20, avenue Marie-Thérèse.

2.- Monsieur Alhard von Ketelhodt, expert comptable, né à Bochum (Allemagne), le 27 mai 1961, avec adresse professionnelle au 196 rue de Beggen, L-1220 Luxembourg;

3.- Monsieur Patrick Castel, ingénieur, né à Metz (France), le 21 juillet 1964, avec adresse professionnelle au 100 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

La société EUROPEAN AUDIT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 11, rue Hiel, L-7390 Blaschette (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 50.956).

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2009.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 196 rue de Beggen, L-1220 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Y. Wagener, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 mai 2004, vol. 885, fol. 50, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 mai 2004. J.-J. Wagner.

(044161.3/239/165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

AGENCE IMMOBILIERE HELENE GROBER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8479 Eischen, 9, Cité Bettenwiss.

R. C. Luxembourg B 42.255.

—

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2004, réf. LSO-AR00420, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2004.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(043872.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

ALZETT'IMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-4482 Belvaux, 51, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg B 101.017.

—

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-sept mai
Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:
1. Monsieur Michel Liebert, gérant de sociétés, demeurant à F-57710 Aumetz, 14, Rue de l'Ancienne Scierie, né le 29 décembre 1949 à F-51000 Reims,
2. Monsieur Goeffrey Liebert, sans profession, demeurant à L-4482 Belvaux, 51, Rue Michel Rodange, né le 25 mai 1976 à F-51000 Reims,
3. Mademoiselle Bérénice Liebert, étudiante, demeurant à F-57710 Aumetz, 14, Rue de l'Ancienne Scierie, née le 20 décembre 1984 à F-51000 Reims,
représentée aux fins des présentes par Monsieur Christophe Hamen, juriste, demeurant à L-8092 Bertrange, 38, rue Schauwenburg,
en vertu d'une procuration délivrée le 25 mai 2004,
ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualité qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre Ier: Dénomination - Durée - Siège social - Objet social

Art. 1er. Il est constitué par la présente entre les souscripteurs et tous ceux qui pourront devenir propriétaires de parts par la suite, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée portant la dénomination de ALZETT'IMMO, S.à r.l, (ci-après «la Société»).

Art. 2. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Belvaux.
Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés.
Le siège social peut être déplacé à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.
La Société peut créer des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple résolution du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Art. 4. La Société a pour objet principal la fabrication et l'installation de tout matériel aéraulique, thermique, frigorifique, de tout équipement industriel de froid, tuyauterie, de chauffage et d'électricité.
Elle a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.
La Société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.
La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.
La Société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties.
La Société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une société de participations financières.

Titre II: Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) représenté par mille parts sociales (1.000) d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées.

Art. 6. Toute assemblée générale des associés de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des associés de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.
Le capital social et les autres dispositions des présents statuts peuvent, à tout moment, être modifiés par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société par une décision prise à l'unanimité.
Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.
La Société ne reconnaîtra qu'un seul propriétaire par part; si une part est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme le seul propriétaire en relation avec la Société.

Art. 8. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.
Les décisions ainsi prises par l'associé unique dans le cadre de l'alinéa qui précède sont inscrites dans un procès-verbal ou prises par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits

dans un procès-verbal ou établis par écrit. Néanmoins, cette dernière disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 9. Si la Société a au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre les associés.

Le transfert de parts sociales entre vifs à des non associés se fera conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 10. Le décès, la suspension des droits civils, la banqueroute ou la faillite de l'associé unique ou d'un des associés ne met pas fin à l'existence de la Société.

Art. 11. En aucun cas, les créanciers, successeurs légaux ou héritiers ne sont autorisés à saisir des actifs ou des documents de la Société.

Titre III: Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Le(s) gérant(s) sont désignés et révoqués par l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs, rémunération et la durée de leur mandat. Ils doivent rester en fonction jusqu'à la désignation de leurs successeurs.

Art. 13. Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec les intérêts de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence de la gérance. Les gérants peuvent également confier tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui ne doit pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, est autorisé à déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques ainsi que tout ou partie de la gestion journalière à un ou plusieurs agents ad hoc.

Art. 14. La Société est engagée par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chaque gérant.

La Société pourra être engagée par la signature de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le gérant unique ou le conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 15. Dans l'exécution de leur mandat, le(s) gérant(s) ne sont pas responsables personnellement des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exercice régulier de leurs obligations.

Titre IV: Exercice social - Répartition des bénéfices

Art. 16. L'exercice social commence le 1er janvier de chaque année pour finir le 31 décembre de la même année.

Art. 17. A la fin de chaque exercice, le gérant unique ou le conseil de gérance prépare les comptes annuels qui devront être à la disposition du ou des associés au siège social de la Société.

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés, sur recommandation du ou des gérants, détermine l'affectation des bénéfices nets annuels.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. des comptes intérimaires sont établis par le gérant unique ou le conseil de gérance;
2. les comptes intérimaires montrent un bénéfice y inclus les bénéfices reportés,
3. la décision de verser des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés,
4. le versement est réalisé lorsque la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

Titre V: Dissolution - Liquidation

Art. 18. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des associés décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Titre VI: Dispositions générales

Art. 19. Tous les points non expressément prévus aux présents statuts seront déterminés en accord avec la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2004.

Souscription et libération

Les mille (1.000) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Michel Liebert, prénommé, cinq cent dix parts sociales	510
2) Mademoiselle Bérénice Liebert, prénommée, deux cent quarante-cinq parts sociales	245
3) Monsieur Geoffrey Liebert, prénommé, deux cent quarante-cinq parts sociales	245
Total: mille parts	1.000

Toutes ces parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire, de sorte que la somme de vingt-cinq mille euros (25.000,-) se trouve dès maintenant à la libre et entière disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les Sociétés commerciales et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de mille six cents (1.600,-) euros.

Assemblée extraordinaire des associés

Les associés, représentant l'intégralité du capital social souscrit ont pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. Le siège de la Société est fixé à L-4482 Belvaux, 51, rue Michel Rodange;
2. Le nombre des gérants est fixé à un (1);
3. Monsieur Michel Liebert, prénommé est nommé gérant unique de la Société;
4. Le mandat du gérant unique prendra fin en 2012. Il pourra être renouvelé sur décision de l'assemblée générale des associés.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ès qualités qu'ils agissent, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Liebert, G. Liebert, C. Hamen, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, vol. 143S, fol. 77, case 1. – Reçu 250 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2004. A. Schwachtgen.

(044105.3/230/145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

MC FUND ADVISORY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 68.827.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ06017, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2004.

Pour MC FUND ADVISORY S.A.
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
Signatures

(043477.3/526/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

AVIA JET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 101.026.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le douze mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Mersch (Luxembourg).

Ont comparu:

1. Madame Laetitia Hagege, épouse Cohen, née à Paris (France), le 15 novembre 1974, avocate, demeurant à F-92300 Levallois, 10, rue Collange;
2. Monsieur Daniel Cahen, né à Bruxelles (Belgique), le 13 septembre 1957, directeur technique, demeurant à F-66750 Saint-Cyprien, 54, rue Eugène Labiche,

ici représenté par Monsieur Mickaël Cohen, directeur de société, demeurant à F-Levallois,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 10 mai 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de AVIA JET S.A.

Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune du siège social, par une décision du conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou de la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est indéterminée.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la vente et la location d'avions d'affaires.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Dans l'exercice de toutes ses activités, la société pourra également, par simple décision du conseil d'administration, établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs, aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Art. 3. Le capital social est fixé à deux cent vingt mille euros (220.000,- EUR) divisé en deux cent vingt (220) actions d'une valeur de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

Le société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 24 avril 1983 modifiant la loi de 1915.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables par l'assemblée générale.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants réunis ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée; le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, actionnaires ou non. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Exceptionnellement, le(s) premier(s) administrateur(s)-délégué(s) de la société est(sont) nommé(s) par la première assemblée générale extraordinaire suivant la constitution.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mercredi du mois de mai à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 et avec l'approbation du commissaire aux comptes de la société, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Par dérogation, le premier exercice commencera le jour de la constitution de la société pour finir le 31 décembre 2004.

L'assemblée générale annuelle se réunira pour la première fois en l'an 2005.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1. Madame Laetitia Hagege-Cohen, prénommée, deux cent dix-neuf actions	219
2. Monsieur Daniel Cahen, prénommé, une action	1
Total: deux cent vingt actions	220

Les actions ont été libérées à concurrence de 25% en espèces de sorte que la somme de cinquante-cinq mille euros (EUR 55.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire au moyen d'un certificat bancaire.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quatre mille euros (4.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Mickaël Cohen, né à Paris (France), le 10 février 1973, directeur de société, demeurant à F-92300 Levallois, 10, rue Collange;

b) Madame Laetitia Hagege-Cohen, prénommée,

c) Monsieur Daniel Cahen, prénommé.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire:

E.C.G. REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à 14A, rue des Bains, L -1212 Luxembourg, RCS Luxembourg B 97.584.

3. Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille neuf.

4. Le siège social est fixé à l'adresse suivante: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

5. Sont nommés comme administrateurs-délégués de la société:

- Monsieur Mickaël Cohen, prénommé,
- Madame Laetitia Hagege-Cohen, prénommée,

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article trois des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Hagege, M. Cohen, H. Hellinckx

Enregistré à Mersch, le 13 mai 2004, vol. 427, fol. 67, case 10. – Reçu 2.200 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 mai 2004. H. Hellinckx.

(044153.3/242/142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

MEIF LUXEMBOURG FEEDER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 100.412.

—

In the year two thousand and four, on the twenty-third day of April.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

MEIF (UK) LIMITED, a company organized and existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at Level 30, 1 Ropemaker Street, London EC2Y9HD, duly represented by its director James Stuart Craig, residing in 26, Berkeley Road, London N8 8 RU, here represented by Mrs Elisabeth Reinard, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on April 23, 2004,

for an extraordinary general meeting of the sole shareholder of MEIFLUXEMBOURG FEEDER, S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), existing and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll (the Company), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on March 18, 2004, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The aforementioned proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. MEIF (UK) LIMITED is the sole shareholder of the Company;

II. The agenda of the meeting is the following:

1.- Increase of the share capital of the Company by an amount of two hundred euro (EUR 200.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand seven hundred euro (EUR 12,700.-), by the creation and issue of eight (8) new shares, each share having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-);

2. Waiver by the current shareholder of its preferential subscription rights; Subscription of the new shares; Intervention of the subscriber of the new shares and payment of the subscription price by contributions in cash; affection of the surplus into a share premium account;

3. Subsequent amendment of article 5.1. of the articles of association of the Company;

4. Appointment of Mr Emmanuel de Morati as manager of the Company for an indefinite period; acceptation of the resignation of Mr Georg Vietor as manager of the Company.

III. The entire share capital of the Company being represented at this meeting, it is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Thereupon, the appearing party, acting through its proxy holder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder of the Company, resolves to increase the subscribed capital by an amount of two hundred euro (EUR 200) to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) to twelve thousand seven hundred euro (EUR 12,700) by the issuance of eight (8) new shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, having the same rights as the already existing shares.

Second resolution

The sole shareholder resolves to waive his preferential subscription right. Now thereafter, the sole shareholder resolves to admit the subscription of the above new shares by DEXIA CREDIT LOCAL, a company incorporated under the laws of France, having its registered office at 7-11 quai André Citroën, B.P. 1002-75901 Paris Cédex 15 (hereinafter referred to as «Dexia»).

Intervention of the subscriber - Subscription - Paying up of the shares

The above mentioned subscriber, here duly represented by Elisabeth Reinard, attorney-at-law, residing in Luxembourg by virtue of a power of attorney under private seal given in Paris on April 23, 2004, which remains attached to the present deed for registration purposes, then intervenes and declares to subscribe for the eight (8) new shares and to pay them up entirely by a contribution in cash of an aggregate amount of eight million two hundred and nine thousand sixty-one euro and five cent (EUR 8,209,061.05).

The justifying documents of the subscription and of the payment have been produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

The surplus between the nominal value of the new shares and the value of the contribution in cash will be transferred to a share premium account.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the shareholders decide to amend article 5.1. of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 5.1.** The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand seven hundred euro (EUR 12,700) represented by five hundred and eight (508) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.»

Fourth resolution

The shareholders resolve to appoint Mr Emmanuel de Morati, banker, with professional address at DEXIA CREDIT LOCAL, 76, rue de la Victoire, 75320 Paris Cédex 09, born in Paris on November 6, 1947, as manager of the Company for an indefinite period and to accept the resignation of Mr Georg Vietor as manager of the Company.

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately 86,700 EUR.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English followed by a French version, on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille quatre, le vingt-trois avril.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MEIF (UK) LIMITED, une société constituée et régie par les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au Level 30, 1 Ropemaker Street, London EC2Y9HD, dûment représentée par son représentant légal James Stuart Craig, demeurant au 26 Berkley Road, London N8 8 RU, ici représentée par Maître Elisabeth Reinard, avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 23 avril 2004,

pour une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de MEIF LUXEMBOURG FEEDER, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll (la Société), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 18 mars 2004, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La procuration prémentionnée, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. MEIF (UK) LIMITED est l'associé unique de la Société;

II. Que l'ordre du jour est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux cents euros (EUR 200) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à douze mille sept cents euros (EUR 12.700,-) par la création et l'émission de huit (8) parts sociales nouvelles ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25);

2. Renonciation par l'associé actuel à son droit de souscription préférentiel; souscription des nouvelles parts sociales; Intervention du souscripteur des nouvelles parts sociales et paiement du prix de souscription par apport en argent; affection du surplus dans un compte de prime d'émission;

3. Modification subséquente de l'article 5.1. des statuts de la Société;

4. Nomination de M. Emmanuel de Morati comme gérant de la Société pour une durée indéterminée; acceptation de la démission de M. Georg Vietor comme gérant de la Société.

III. L'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, celle-ci est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Ces faits exposés, la partie comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique de la Société décide d'augmenter le capital social d'un montant de deux cents euros (EUR 200) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à douze mille sept cents euros (EUR 12.700) par l'émission de huit (8) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de renoncer à son droit préférentiel de souscription. Ensuite l'associé décide d'accepter la souscription des parts sociales nouvelles susmentionnées par DEXIA CREDIT LOCAL, une société de droit français, ayant son siège social 7-11 quai André Citroën, B.P. 1002-75901 Paris Cédex 15 (dénommée ci-après «Dexia»).

Intervention du souscripteur - Souscription - Libération des Parts Sociales

Le souscripteur susmentionné, dûment représenté par Maître Elisabeth Reinard, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Paris en date du 23 avril 2004, qui restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement, intervient et déclare souscrire les huit (8) parts sociales et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de huit millions deux cent neuf mille soixante et un euros et cinq cents (EUR 8.209.061,05). Les documents attestant de la souscription et du paiement ont été présentés au notaire soussigné, qui le reconnaît expressément.

Le surplus entre la valeur nominale des nouvelles parts sociales et la valeur de la contribution en espèce sera transféré dans un compte prime d'émission.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, les associés décident de modifier l'article 5.1. des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.1.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille sept cents euros (EUR 12.700) représenté par cinq cent huit (508) parts sociales nominatives ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Quatrième résolution

Les associés décident de nommer M. Emmanuel de Morati, banquier, avec adresse professionnelle à DEXIA CREDIT LOCAL, 76, rue de la Victoire, 75320 Paris Cédex 09, né à Paris, le 6 novembre 1947, comme gérant de la Société pour une durée indéterminée et d'accepter la démission de M. Georg Vietor en qualité de gérant de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte sont évalués à environ 86.700 EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Reinard, Frieders

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2004, vol. 21CS, fol. 7, case 4. – Reçu 82.090,61 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2004. P. Frieders.

(043861.3/212/151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

MEIF LUXEMBOURG FEEDER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 100.412.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2004. P. Frieders.

(043862.3/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

NAARDERPOORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 5.523.000,- EUR.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 67.502.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05141, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2004.

Pour NAARDERPOORT, S.à r.l.

H. de Graaf

Gérant

(043721.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

INVESTITALIA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adelaïde.

R. C. Luxembourg B 69.554.

Le bilan au 24 novembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2004, réf. LSO-A05620, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2004. Signature.

(042810.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

WEISSBERG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R. C. Luxembourg B 86.423.

—

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 13 mai 2004, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société WEISBERG S.A. que l'actionnaire et les administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels du 31 décembre 2003:

1) Décharge accordée aux Administrateurs pour l'année 2003:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

Manuel Hack

Décharge accordée à l'Administrateur-Délégué pour l'année 2003:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au Commissaire aux Comptes pour l'année 2003:

EURAUDIT, S.à r.l.

2) Il a été décidé de continuer les activités de la société après la perte de plus de 100 % du capital pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2003.

3) La perte qui s'élève à EUR 10.485.424,86 est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WEISBERG S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ06143. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043629.2//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

FIDES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 41.469.

—

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 11 mai 2004, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société FIDES (LUXEMBOURG) S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 2003.

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 2003:

M. J.M.J. Kallen

M. R.J. Schol

M. M.J. Dijkerman

Décharge accordée à l'administrateur-délégué pour l'année 2003:

M. R.J. Schol

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 2003:

ERNST & YOUNG S.A.

2) La perte qui s'élève à EUR 1.624,- est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

M. Dijkerman

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ06148. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043647.2//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, société à responsabilité limitée, Zone Industrielle Am Bann, L-3372 Leudelange